

Liste des recommandations

N°	Recommandations	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support/action
1	Renforcer les métiers du développement économique territorial	État, collectivités territoriales, organismes de formation	2026	• Mieux partager et diffuser le référentiel de compétences des développeurs économiques territoriaux réalisé par Intercommunalités de France. • Renforcer et diversifier l'offre de formation pour les développeurs économiques territoriaux, mais aussi pour les élus locaux, sur le modèle de la formation certifiante mise en place par le Cnam. • Développer la mutualisation des ressources et des compétences entre les collectivités territoriales.
2	Assouplir la loi Notre sur le volet développement économique	Gouvernement, Parlement	2026 Projet ou proposition de loi modificative. Recours à l'expérimentation.	• Clarifier la répartition des compétences en matière de développement économique, en confirmant le couple région-intercommunalité. • Expérimenter au cas par cas la possibilité pour les départements de se voir déléguer une partie de la compétence développement économique, si leur situation financière le permet. • Une mission d'information du Sénat a par ailleurs été lancée le 2 avril 2025 pour faire le bilan des lois Maptam et Notre, dix ans après.

Liste des recommandations

3	Renforcer les coopérations territoriales et favoriser les synergies entre acteurs du développement économique territorial	État, collectivités territoriales et autres acteurs de l'ingénierie publique territoriale, entreprises	2026	• Organiser des Assises de l'ingénierie du développement économique territorial à l'échelle départementale, sous l'égide du préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, pour mobiliser l'intelligence collective des acteurs du développement économique territorial en termes de gouvernance, de diagnostic, d'évaluation et de développement de projets.
4	Repenser les modalités d'interventions de l'État et de ses opérateurs	État, services déconcentrés	2026	• Sortir de la logique systématique d'appels à projets ou de labellisation pour aller vers de la planification stratégique de long terme. • Éviter de créer de la concurrence entre les territoires. • Encourager les initiatives locales en territorialisant davantage l'accompagnement des collectivités territoriales, notamment des collectivités les moins outillées.

Liste des recommandations

5	Orienter les entreprises vers l'interlocuteur compétent	État, préfetures, opérateurs, collectivités territoriales	2026	• Systématiser la structuration des administrations déconcentrées de l'État, des collectivités territoriales, et de leurs opérateurs, en guichets ou réseaux pour permettre d'orienter les entreprises vers le bon niveau de collectivité territoriale ou vers l'opérateur compétent en matière de développement économique. • Généraliser l'élaboration de guides ou cartographies des ressources d'ingénierie territoriale en matière de développement économique sur le modèle des guides élaborés par département sous l'impulsion de l'ANCT (interlocuteurs, missions, ressources, financements, contacts utiles, etc.).
6	Développer et structurer l'ingénierie de la connaissance	État, collectivités territoriales et autres acteurs de l'ingénierie publique territoriale	2026	• Développer des outils de mesure de la santé économique du territoire (baromètre, indicateurs). • Mettre en place des outils d'analyses et de prospective (observatoires, études, SIG, « <i>toiles industrielles</i> »). • Favoriser la mutualisation de ces outils entre collectivités territoriales.
7	Renforcer le poids de la prospective et de la planification stratégique du territoire	État, Collectivités territoriales et autres acteurs de l'ingénierie publique territoriale	2026	• Mobiliser davantage les outils de prospective et de planification stratégiques (PLUi, SCoT, etc.) pour piloter l'aménagement et le développement économique des territoires sur le long terme.

Liste des recommandations

8	Mobiliser les outils bons juridiques et financiers pour conforter l'ingénierie publique territoriale	État, préfets, collectivités territoriales	2026	• Mise à disposition par l'État aux collectivités territoriales d'une « <i>boîte à outils juridiques et financiers</i> » du développement économique territorial. • Cette boîte à outils pourrait comprendre des fiches thématiques actualisées sur les principaux dispositifs juridiques et financiers mobilisables par les collectivités territoriales pour accompagner le développement économique de leur territoire (EPL, foncières, SCIC, baux à construire, contractualisation, outils et produits financiers, etc.). • Les préfets de département pourront utilement relayer l'information auprès des collectivités territoriales les moins dotées en ingénierie.
9	Mettre en place le « 0,1 % <i>ingénierie</i> » pour financer l'ingénierie du développement économique des collectivités les moins outillées	Gouvernement/ Parlement	2026 Projet de loi de finances pour 2026	• Le « 0,1 % <i>ingénierie</i> » prendrait la forme d'une contribution prélevée sur les dépenses d'investissement des collectivités territoriales • Cette contribution aurait un caractère redistributif en faveur des territoires moins outillés en ingénierie du développement économique